

**Rapport de la Commission gestion-finances chargée d'étudier le préavis municipal N° 4/2019**

**Sujet: Décadastration d'une partie du domaine public communal DP7 et changement d'affectation des nouvelles parcelles**

Personnes présentes	10 septembre 2019
M. Quentin Bérard (suppléant)	-
M. Yan Borboën	X
M. Alan Carleton	-
M. Tim Ducommun (suppléant)	-
Mme Catherine Jacquier	X
Mme Susan Killias	-
Mme Pascale Menu	X

La Commission s'est réunie le 10 septembre 2019 pour étudier le préavis susmentionné. Nous remercions chaleureusement M. Monnin pour toutes ses explications.

Le prix du marché au m<sup>2</sup> de ces parcelles a été discuté et évalué avec des professionnels de l'immobilier. Ce tarif peut atteindre 500 CHF par m<sup>2</sup>.

Si cette bande de terrain d'environ 4 m de large reste propriété de la Commune, elle engendrera des frais d'entretien. Sa localisation et sa géométrie ne permettent pas à la Commune de l'exploiter de quelque manière que ce soit.

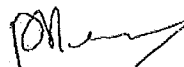
Il s'agit dès lors d'avoir une offre suffisamment attrayante pour les 9 propriétaires concernés tout en préservant les intérêts de la Commune. Le compromis proposé a été 200 CHF le m<sup>2</sup>. Il a été accepté par toutes les personnes concernées.

Le montant des frais d'études est raisonnable et laisse un produit net de 480'000 CHF. Le montant de cette vente ne sera pas soumis à taxation, il sera ajouté aux réserves de la Commune et disponible pour des projets futurs.

**Conclusions:**

La Commission gestion-finances propose au Conseil d'accepter ce préavis tel que présenté.

Pour la Commission



Pascale Menu,  
Présidente